



Le monde selon Trudeau | Koenig A l'école de la liberté

# Le Point

www.lepoint.fr Hebdomadaire d'information du jeudi 17 novembre 2016 n° 2306

L 13780 - 2306 - F. 4,50 €

## Peut-on être élu sans raconter n'importe quoi ?

Avec Marcel Gauchet, Cynthia Fleury, Peter Sloterdijk...

Après le Brexit et Trump, ce qui se joue à la primaire



François Fillon, Alain Juppé et Nicolas Sarkozy à La Baule, le 5 septembre 2015.

Spécial placements 36 pages | Dossier spiritueux



## SPÉCIAL PLACEMENTS

# FCPI-FIP Le cru 2017

### Alternative. Le non-coté, une autre solution pour réduire ses impôts.

PAR LAURENCE ALLARD

La création d'unités de compte investies dans le capital-développement qui peuvent être logées dans un contrat d'assurance-vie ne chasse pas pour autant l'intérêt que présentent les fonds de placement pour l'innovation (FCPI) et les fonds d'investissement de proximité (FIP). Ces fonds ont pour eux la qualité des sociétés qui les gèrent, leur historique de performance et, surtout, leur avantage fiscal. Investir dans ce type de support permet de réduire l'impôt sur le revenu et/ou l'ISF. S'agissant du premier, le contribuable bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 18 % du montant investi, dans la limite de 24 000 euros pour un couple (soit une économie d'impôt de 4 320 euros) et de 12 000 euros pour une personne seule (2 160 euros). L'avantage fiscal est même de 42 % pour les habitants des DOM-TOM. Pour l'ISF, l'attrait est encore supérieur puisque la réduction d'impôt est égale à 50 % du montant investi, dans la limite de 18 000 euros par an. Les plus-values sont par ailleurs exonérées d'impôt, mais pas de prélèvements sociaux. Pourquoi s'en priver ?

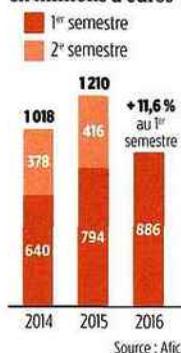
La difficulté réside dans le choix du fonds. Les performances sont en effet très hétéroclites entre les sociétés de gestion et même entre les fonds au sein d'une même société de gestion, selon l'année d'investissement. L'ancienneté de la société de gestion, la stabilité des équipes, les secteurs d'intervention sont des critères à considérer. En revanche, pour juger d'un fonds, il faut attendre qu'il soit liquidé,

ce qui peut prendre jusqu'à dix ans. Reconduire son investissement chaque année permet de mutualiser la performance, les meilleurs crus compensant les moins bons. Attention aussi aux frais, même s'ils ont eu tendance à baisser ces dernières années, ainsi qu'aux commissions de surperformance prises par certains gérants.

FIP ou FCPI, la différence est parfois ténue. Les premiers investissent principalement en fonds propres dans des entreprises déjà matures qui ont des débouchés pérennes, des résultats bénéficiaires, ou en passe de l'être, et des projets de développement par croissance interne ou externe et/ou à l'international... Les seconds se concentrent davantage sur des sociétés nouvellement créées. Les FCPI apparaissent

### Toujours plus de capitaux levés

Collecte FCPI et FIP NextStage, en millions d'euros



donc un peu plus risqués. Autre différence, les FIP concernent des sociétés qui exercent leur activité dans un périmètre géographique limité à quatre régions limitrophes, alors que les FCPI ont une couverture nationale.

Les assujettis à l'ISF, qui devront encore payer cet impôt l'an prochain, ont tout intérêt à souscrire avant le 31 décembre pour au moins deux raisons. Le contribuable diminue ainsi la base imposable à l'ISF, sachant que le montant du patrimoine s'apprécie à la date du 1<sup>er</sup> janvier. Un investissement avant la fin de l'année permet aussi de gagner près de huit mois dans la durée d'investissement. L'épargnant achète des parts d'un fonds toujours ouvert à la souscription, mais dont la constitution a été lancée en mai ■

## Des exemples de fonds réduisant l'impôt sur le revenu

Nom du fonds	Nature du fonds	Société de gestion	Stratégie d'investissement	Durée de l'investissement	Souscription minimale
Xange Innovation 2017	FCPI	Siparex	Sociétés numériques, technologies de la santé, développement durable	7 ans prorogables trois fois un an	500 €
Top Gazelles	FCPI	Turenne Capital	Sociétés innovantes	5 ans prorogables un an	1 000 €
PME Ouest 2016	FIP	Turenne Capital	PME régionales ouest de la France (luxe, technologies, agroalimentaire...)	6 ans prorogables deux fois un an	1 000 €
Kallisté Capital 9	FIP	Vatel Capital	PME Corse (tourisme, santé...)	8 ans prorogables deux fois un an	1 000 €
Dividendes Plus n° 5	FCPI	Vatel Capital	PME innovantes versant du dividende	6 ans	1 000 €
Cap 2022	FCPI	NextStage AM	PME innovantes	6 ans et demi	3 000 €
QI 2016	FCPI	Inocap	PME innovantes	5 ans prorogables un an	1 000 €
Néoveris Avenir Economie	FIP	ACG Management	PME de la silver economy, loisirs, numérique	7 ans prorogables trois fois un an	500 €
Inter Invest 2016	FIP	Inter Invest	PME de croissance des DOM	5 ans prorogables deux fois un an	1 000 €

## Des exemples de fonds réduisant l'impôt sur la fortune

Nom du fonds	Nature du fonds	Société de gestion	Stratégie d'investissement	Durée de l'investissement	Souscription minimale
Rendement 2022	FIP	NextStage	PME 60 % d'obligations convertibles	5 ans prorogables trois fois un an	3 000 €
Cap 2023	FCPI	NextStage	PME innovantes	7 ans et demi	3 000 €
QI 2016	FCPI	Inocap	PME innovantes	5 ans prorogables un an	1 000 €
Inter Invest 2016	FIP	Inter Invest	PME de croissance des DOM	5 ans prorogables deux fois un an	1 000 €